



## Conseil d'Administration

Saint-Martin-d'Hères, le 12/07/2022

### Conseil d'administration du 12/07/2022

### Délibération n°CA-2022-21

#### NATURE : AFFAIRES PEDAGOGIQUES

#### Objet : Création d'un statut étudiante et étudiant salarié à Sciences Po Grenoble

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants,*

*Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;*

*Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble adopté par délibération n°CA-2022-05 du conseil d'administration du 18 janvier 2022 ;*

*Vu l'avis favorable du conseil des études et de la vie étudiante du 1<sup>er</sup> juillet 2022*

#### Annexe : Statut étudiante et étudiant salarié de l'Institut d'études politiques de Grenoble

Considérant que les étudiantes et étudiants sont de plus en plus nombreux à travailler pour financer leurs études ; que l'assiduité à tous les enseignements est indispensable pour réussir sa scolarité ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des aménagements spécifiques pour ces étudiants aux seules fins de leur permettre de satisfaire à l'obligation d'assiduité et dans le but de maintenir leur formation au niveau du diplôme ;

Le président fait procéder au vote.

#### Résultat des votes :

Nombre de présents : 13

Nombre de procurations : 8

Votes « Pour » : 21

Votes « Contre » : 0

Abstentions : 0

#### Décision du conseil d'administration :

**Article 1** : À compter de l'année universitaire 2022/2023, est créé un statut d'étudiant-salarié à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble.

**Article 2** : Le statut mentionné à l'article 1 est adopté conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

Jean-Luc Névache  
Président du Conseil d'administration